

nous pas demandé aux Canadiens de dire s'ils étaient en faveur,—oui ou non,—de la conscription? Si nous avions eu confiance dans la population comme nous le devrions, nous n'aurions pas dû avoir peur de lui poser franchement la question, sans chercher de faux-fuyants. C'était mon opinion. Nous aurions dû faire face au problème franchement. S'il était question de libérer le Gouvernement d'une obligation légale, qui n'existait pas, apparemment, au moment de la tenue du plébiscite, pourquoi ne pas avoir dit que le Gouvernement désirait savoir si le peuple canadien était prêt à rayer l'article 3 de la loi sur la mobilisation? Non, la question était trop claire. Il nous a fallu recourir à un autre moyen; après avoir soutenu qu'il ne s'agissait pas de conscription, on veut maintenant interpréter la réponse comme une approbation de la conscription. Après avoir affirmé pendant toute la campagne sur le plébiscite que le Parlement serait consulté et que toutes les décisions que le Gouvernement prendrait le seraient à la lumière de sa responsabilité envers le Parlement, après avoir dit au peuple que le Gouvernement adopterait un programme conforme aux besoins de l'heure et qu'il le soumettrait bien clairement aux Chambres, qu'il fournirait l'occasion aux représentants du pays de se prononcer sur les mérites de la conscription, après tout cela, que faisons-nous? Nous ne procédons pas comme nous avons dit que nous le ferions. Nous jouons sur les mots.

On a dit hier que toute la latitude possible serait permise dans la discussion de la question de conscription, que le Parlement aurait ainsi l'occasion de faire connaître son opinion sur cet important sujet. Mais, là n'est pas la question qui a été posée aux électeurs. Nous avons dit aux Canadiens: "Selon les besoins de l'heure, nous adopterons un programme—plus tard". Voici ce qu'a dit le premier ministre le 25 février dernier: "Plus tard, quand le besoin sera évident, quand tout le monde en verra la nécessité, à la lumière des renseignements fournis par les autorités militaires, le Gouvernement prendra une attitude et viendra exposer au Parlement les raisons qui justifieront l'attitude que prendra le Gouvernement plus tard." Mais ce "plus tard" est aujourd'hui arrivé.

Quand on me dit que j'ai employé une mauvaise expression dans ma lettre de démission en disant qu'on avait adopté une nouvelle ligne de conduite, j'ai raison, dis-je, d'affirmer qu'il s'agit bien d'une nouvelle ligne de conduite, parce que nous n'avons pas respecté l'engagement pris envers les votants durant la campagne qui a précédé le plébiscite, quand nous leur avons dit que

[L'hon. M. Cardin.]

nous donnions à "plus tard" le sens de "quand la nécessité s'en fera sentir". Voici que nous lui donnons maintenant le sens d'aujourd'hui et nous présentons une mesure législative tendant à faire disparaître tous les obstacles que comporte la loi existante; et pourtant nous avons dit aux votants qu'il n'existait aucune objection. Nous en avons découvert une depuis la tenue du plébiscite, depuis que la majorité du pays a répondu oui et que, seule, la province de Québec a répondu non. Nous avons découvert un nouvel obstacle dans la loi, et c'est l'article 3. La découverte n'est pas extraordinaire. Cet article se trouve dans la loi depuis très longtemps. Nous aurions dû avoir la franchise de dire aux votants du Canada: "Quand vous nous aurez dégagés des promesses faites pendant la campagne, nous nous proposons d'abolir et d'annuler l'article 3 de la loi sur la mobilisation des ressources nationales." Voilà ce que nous aurions dû leur dire, mais nous ne l'avons pas fait. Je le répète, nous ne l'avons pas fait. Nous avons dit aux électeurs que le Gouvernement attendait qu'une nouvelle situation surgisse et que les circonstances changent avant d'adopter la ligne de conduite voulue pour parer à ce nouvel état de choses, et qu'il s'adresserait alors au Parlement. J'avais mille et une raisons, monsieur l'Orateur, d'être convaincu que je n'avais pas tort de souligner dans ma lettre que la politique du Gouvernement à l'heure actuelle marque une innovation sur celle que le premier ministre a exposée le 25 février dernier, et au cours de deux allocutions diffusées sur le réseau de Radio-Canada.

Rien, à l'heure actuelle, ne nécessite cette mesure. Il n'y a pas lieu de précipiter l'adoption d'une loi qui, au dire même du premier ministre et du chef de l'opposition, risque de réduire à néant la bonne entente qui a été développée entre les deux races du Canada au cours des quarante ou cinquante dernières années, par les chefs de partis et par tous nos hommes publics, et ce, au prix de grands soucis et de beaucoup de peine. Attendons qu'il y ait nécessité. Attendons que le besoin se fasse vraiment sentir, et nous serons alors à même de juger, d'après les circonstances, quelle ligne de conduite s'impose pour le Canada. Pour ma part, je ne vois pas le bien fondé de l'argument qui consiste à soutenir que pareille manière d'agir entraînerait des retards, alors qu'il faudrait à la Chambre des communes et au Sénat, si le besoin venait à se faire sentir, un certain temps pour mettre en vigueur le dispositif législatif nécessaire à l'adoption de la conscription. Cela ne constitue pas un argument. On peut convoquer le Parlement à Ottawa en